



**PREFECTURE  
DE PARIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°75-2023-294

PUBLIÉ LE 25 MAI 2023

# Sommaire

## **Préfecture de la Région d'Ile de France, Préfecture de Paris / Direction des affaires juridiques**

75-2023-05-24-00002 - Arrêté portant délégation de signature à Madame Sophie MAHIEUX directrice régionale des Finances publiques d Ile-de-France et de Paris, et à Monsieur Dominique PROCACCI, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d Ile-de-France et de Paris, adjoint auprès de la directrice régionale, en matière d actes relevant du pouvoir adjudicateur (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Région d'Ile de France,  
Préfecture de Paris

75-2023-05-24-00002

Arrêté portant délégation de signature à  
Madame Sophie MAHIEUX directrice régionale  
des Finances publiques d Ile-de-France et de  
Paris, et à Monsieur Dominique PROCACCI,  
directeur du pôle pilotage et ressources de la  
direction régionale des Finances publiques  
d Ile-de-France et de Paris, adjoint auprès de la  
directrice régionale, en matière d actes relevant  
du pouvoir adjudicateur

**ARRETE**

portant délégation de signature à Madame Sophie MAHIEUX directrice régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, et à Monsieur Dominique PROCACCI, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, adjoint auprès de la directrice régionale, en matière d'actes relevant du pouvoir adjudicateur

Le Préfet de la région d'Île-de-France,  
Préfet de Paris  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu le code de la commande publique;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu le décret n° 92-604 du 1er juillet 1992 modifié portant charte de déconcentration ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif au pouvoir des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret du 22 juillet 2020 portant nomination de Monsieur Marc GUILLAUME en qualité de préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris ;

Vu le décret en date du 18 novembre 2022 portant nomination et affectation d'administrateurs généraux des finances publiques et nommant Madame Sophie MAHIEUX, administratrice générale des finances publiques de classe exceptionnelle, directrice régionale des finances publiques d'Île-de-France et de-Paris ;

Vu la notification du 1er septembre 2010 portant nomination de Monsieur Dominique PROCACCI, administrateur général des Finances publiques, et l'affectant à la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

Vu la décision du 3 avril 2017 portant affectation de Monsieur Dominique PROCACCI comme directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Vu l'arrêté du préfet de la région d'Île-de-France n° 75-2023-05-24-00001- IDF-2023-05-24-00001 du 24 mai 2023 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Dominique PROCACCI directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris, adjoint auprès de la directrice régionale de Direction régionale des Finances publiques d'Île-de-France et de Paris ;

Sur la proposition de la préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Île-de-France, préfecture de Paris,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Délégation est donnée à Madame Sophie MAHIEUX, directrice régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, dans la limite légale des marchés passés, les actes relevant du pouvoir adjudicateur, à l'exception de ceux portant engagement, liquidation et ordonnancement au sens du décret du 7 novembre 2012 susvisé.

**Article 2** : Délégation de signature est donnée à Monsieur Dominique PROCACCI, administrateur général des finances publiques, directeur du pôle pilotage et ressources de la direction régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, adjoint auprès de la directrice régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, à l'effet de signer, dans la mesure où ils relèvent de ses attributions, dans la limite légale des marchés passés, les actes d'ordonnancement secondaire et relevant du pouvoir adjudicateur, dans les limites de l'arrêté préfectoral susvisé portant délégation de signature en matière d'ordonnancement secondaire à Monsieur Dominique PROCACCI.

**Article 3** : La préfète, secrétaire générale aux moyens mutualisés de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, et l'adjoint auprès de la directrice régionale des finances publiques d'Ile-de-France et de Paris, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs (échelons de Paris et de la région d'Ile-de-France) de la préfecture de la région d'Ile-de-France, préfecture de Paris, accessible sur le site internet de la préfecture à l'adresse suivante : [www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/](http://www.prefectures-regions.gouv.fr/ile-de-france/).

Fait à Paris, le 24 mai 2023

Le préfet de la région d'Ile-de-France,  
Préfet de Paris,

*Signé*

Marc GUILLAUME